

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA GUYONNIERE DU 05/12/2019

<i>Nom et prénom</i>	<i>Présent</i>	<i>Absent représenté</i>	<i>A donné pouvoir à</i>	<i>Absent</i>
BOUTIN Céline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BRACHET Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BROCHARD Jérôme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
BUTEAU Marie-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
CHAUVEAU Laëtitia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
DUVAL Marietta	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
GABORIAU Bruno	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LENNE Michel	<input type="checkbox"/>
GROSSI Philippe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ORIEUX Michaël	<input type="checkbox"/>
JAUNET Sophie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LECEVRE Jean-Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
LENNE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MABIT Jocelyne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
MABIT Christophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
NERRIERE Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ORIEUX Michaël	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
POIRAUDEAU Bernadette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
ROUILLIER Caroline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SAUVETRE Gwendoline	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	NERRIERE Nicole	<input type="checkbox"/>
SAVARY Franck	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
SEGURA Geneviève	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
VITET Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

Assistait également à la réunion

BERTHELEMY Claudine

## 1. Rétrocession du site du Bois Dauphin

Le département de la Vendée souhaite se séparer d'un certain nombre de sites naturels et patrimoniaux. Le site du Bois Dauphin est un des sites que le département souhaite céder à la Ville de Montaigu-Vendée. Ce site est constitué d'un bois et d'un espace naturel. Une aire de pique-nique y a été aménagée par le conseil départemental.

Ce site particulièrement apprécié des promeneurs fait partie de randonnée pédestre.



Ainsi et au titre du programme départemental de protection de l'environnement, il est proposé aux membres du conseil municipal d'accepter la proposition du département d'acquérir le site du Bois Dauphin à la Guyonnière à titre gracieux.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que cette acquisition rentre dans le cadre de négociations plus globales d'acquisition d'autres sites de Montaigu-Vendée et notamment, le Parc Henri Joyau à Montaigu, de la Collégiale à Montaigu et du site de la Sénardière à Boufféré.

Le Conseil Départemental, par une décision de la commission permanente du 25 octobre 2019, a autorisé ces cessions à titre gracieux.

***Le conseil délégué de La Guyonnière est appelé à donner son avis sur cette question.***

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

## 2. Acquisition foncière

Dans le cadre de l'aménagement de la deuxième partie de la piste cyclable Montaigu-La Guyonnière et dans le cadre de la réalisation du futur lotissement « Les Vignes », Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir aux Consorts BONNET les parcelles situées sur la Commune déléguée de La Guyonnière et cadastrées 107 section AD numéros 30, 147, 155 et 156 d'une contenance totale de 1627 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 14.887,05 €.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la parcelle ci-dessus AD numéro 147 est actuellement louée à l'EARL MOREAU.

En application du barème forfaitaire d'éviction, Monsieur le Maire propose de verser à l'EARL MOREAU, une indemnité d'un montant de 73,12 €.

Le conseil municipal est invité à :

-Décider de l'acquisition par les Consorts BONNET des parcelles situées à MONTAIGU-VENDEE (85600), Commune déléguée de La Guyonnière et cadastrées AD numéros 30, 147, 155 et 156 d'une contenance totale de 1627m<sup>2</sup> moyennant le prix de 14.887,05 €.

-Décider de verser à l'EARL MOREAU, une indemnité d'un montant de 73,12 €.

***Le conseil délégué de La Guyonnière est appelé à donner son avis sur cette question.***

Le conseil communal émet un avis **FAVORABLE**

à l'unanimité

OU Par ... voix pour, .... Voix contre, ... abstentions

Observations éventuelles

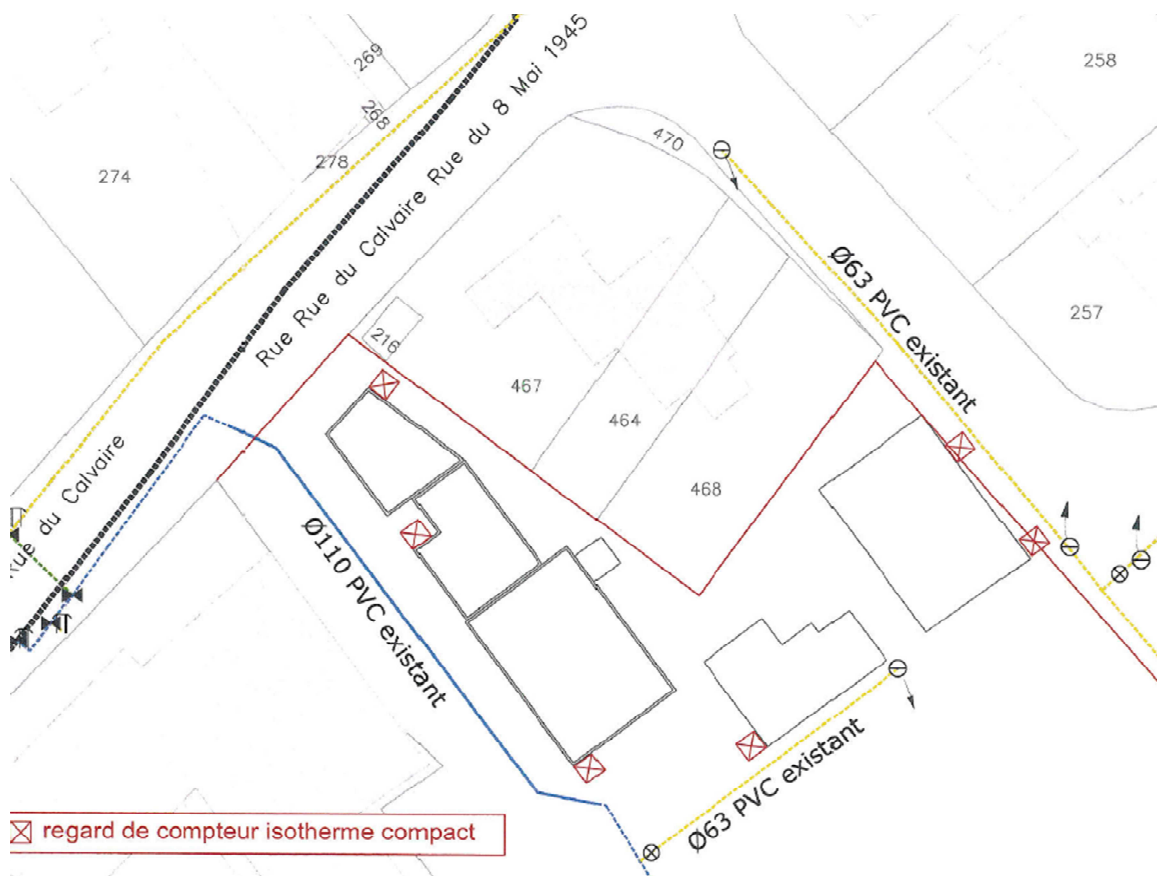
### 3. Vendée-Eau

Conformément à la convention approuvée entre la commune déléguée de La Guyonnière et l'aménageur PODELIHA afin de réaliser les travaux d'extension du réseau public d'eau potable et de desserte des locaux et logements réalisés par l'aménageur, Place des Douves, sur la commune déléguée La Guyonnière, une convention doit être signée entre Vendée Eau et la Ville de Montaigu-Vendée.

La proposition financière se décompose comme suit :

Nature des travaux AEP	Montant H.T.
Installation de chantier	437,90 €
Branchements particuliers	3 149,04 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>3 586,94 €</b>
Etudes	358,69 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>3 945,63 €</b>
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>4 734,76 €</b>
<b>Montant participation demandeur</b>	<b>2 367,98 €</b>

Les travaux concernent le réseau d'eau potable et les raccordements des locaux et logements situés Place des Douves comme suit :



Il est proposé au Conseil Municipal de Montaigu-Vendée d'approuver les termes de la convention de Vendée Eau concernant les travaux du réseau public d'eau potable et raccordement des locaux et logements de l'aménageur PODELIHA à La Guyonnière et d'autoriser la signature de la convention n°07.003.2020 ainsi que le versement d'une participation de 2 367,98 euros à Vendée Eau pour les travaux décrits.

***Le conseil communal prend note de ces informations.***

Fin de séance à 21h50